

Le 3 décembre 2007

À une assemblée régulière du conseil municipal de St-Ferréol-les-Neiges, tenue au lieu et heure habituels, à laquelle étaient présents mesdames Lyse Gingras et Monique Goulet et messieurs Laurent Habel, Robert Pilote, Yvon-Paul Morissette et André Drolet, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Germain Tremblay, maire.

- Rés. 07-467 Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal accepte le procès-verbal du 5 novembre 2007, tel que rédigé.
Procès-verbal du 5-11-07
- Rés. 07-468 Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal accepte le procès-verbal du 12 novembre 2007, tel que rédigé.
Procès-verbal du 12-11-07
- Rés. 07-469 Il est proposé par madame Monique Goulet et unanimement résolu que le conseil municipal accepte le procès-verbal du 26 novembre 2007, tel que rédigé.
Procès-verbal du 26-11-07
- Rés. 07-470 Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal accepte le procès-verbal du 6 novembre 2007 de la Commission municipale des loisirs, tel que rédigé.
Procès-verbal du 6-11-07
CML
- Rés. 07-471 Il est proposé par madame Monique Goulet et unanimement résolu que le conseil municipal accepte le procès-verbal du 19 novembre 2007 de la Bibliothèque municipale, tel que rédigé.
Procès-verbal du 19-11-07
Bibliothèque
- Rés. 07-472 Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que le conseil municipal autorise le paiement des dépenses du mois de novembre 2007, au montant de 48 646,96\$, telles que présentées au conseil. Le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement desdits comptes.
Comptes du mois
- Rés. 07-473 Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que le conseil municipal paie les comptes suivants relatifs aux règlements #06-508 et 07-527 (raccordement des puits #4 et 5 et remplacement de conduite avenue Royale):
Comptes règl. #06-508 et 07-527
- | | |
|---|-----------|
| 1015 - Quincaillerie Normand Lachance inc. | 162,76\$ |
| 1016 - Gosselin Parent Lemay Carrier & Ass. | 2 552,49 |
| 1017 - Laboratoire Sol et Béton | 4 101,29 |
| 1018 - Déneigement Daniel Lachance inc. | 2 408,38 |
| 1019 - Réal Lachance | 2 925,62 |
| 1020 - Usinage et hydraulique J. Lessard inc. | 317,39 |
| 1021 - Gestion S.G. 2000 | 373,92 |
| 1022 - Génivar Groupe Conseil | 35 127,37 |
- Rés. 07-474 Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal achète de la publicité dans le guide du Mont-Ste-Anne qui paraîtra en décembre 2007 et février 2008, pour un montant de 500 \$ + taxes, suivant l'offre déposée. Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur François Drouin, est autorisé à signer le contrat. Des copies du guide devront être déposées à la municipalité pour distribution.
Publicité Guide du Mont-Ste-Anne

Rés. 07-475 Renouvellement adhésion COMBEQ	Il est proposé par madame Monique Goulet et unanimement résolu que le conseil municipal renouvelle l'adhésion de madame Isabelle Poitras, pour l'année 2008, à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec, au montant de 256,39\$.
Rés. 07-476 Renouvellement adhésion ACSIQ	Il est proposé par monsieur Yvon-Paul Morissette et unanimement résolu que le conseil municipal renouvelle l'adhésion du directeur incendie, pour l'année 2008, à l'Association des Chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ), au montant de 205,11\$.
Rés. 07-477 Subvention Comptoir d'Entr'aide	Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que le conseil municipal accorde une aide financière de 750 \$ au Comptoir d'Entr'aide de St-Ferréol-les-Neiges dans le cadre de leur campagne de financement afin de venir en aide aux familles démunies.
Rés. 07-478 Budget suppl. OMH	Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que le conseil municipal accepte la demande de budget supplémentaire de 10 000 \$ de l'Office municipal d'habitation de St-Ferréol-les-Neiges pour l'exercice financier 2007, pour des travaux de remplacement d'accessoires et d'équipements dans des logements. La contribution municipale sera de 10% du déficit supplémentaire.
Rés. 07-479 Adoption règle. #07-543	Il est proposé par madame Lyse Gingras, appuyée par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que le conseil municipal adopte le règlement #07-543 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires. Ce règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était entièrement retranscrit.
Avis de motion	Avis de motion est par la présente donné par monsieur André Drolet à l'effet qu'il présentera, à une réunion ultérieure, un règlement modifiant le règlement #88-185 intitulé « Règlement de lotissement » de la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges concernant les contributions pour fins de parc et terrains de jeux. Une dispense de lecture est demandée.
Rés. 07-480 Adoption projet règle. #07-544	Il est proposé par monsieur Robert Pilote, appuyé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que le conseil municipal adopte le projet règlement #07-544 modifiant le règlement #88-185 intitulé « Règlement de lotissement » de la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges concernant les contributions pour fins de parc et terrains de jeux. Ce projet de règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était entièrement retranscrit.
Avis de motion	Avis de motion est par la présente donné par monsieur Laurent Habel, à l'effet qu'il présentera, à une réunion ultérieure, un règlement modifiant le règlement #00-415 relatif à la gestion des déchets. Une dispense de lecture est demandée.
Avis de motion	Avis de motion est par la présente donné par monsieur André Drolet, à l'effet qu'il présentera, à une réunion ultérieure, un règlement décrétant des travaux de réfection de voirie sur l'avenue Royale et le rang St-Julien totalisant une somme de 320 000 \$ et pour autoriser un emprunt pour en acquitter le coût. Une dispense de lecture est demandée.
Avis de motion	Avis de motion est par la présente donné par monsieur Yvon-Paul Morissette, à l'effet qu'il présentera, à une réunion ultérieure, un règlement décrétant des travaux de remplissage de fossé et d'installation d'un séparateur de débit sur le boulevard les Neiges totalisant une somme de 280 000 \$ et pour autoriser un emprunt pour en acquitter le coût. Une dispense de lecture est demandée.

- Rés. 07-481 Attendu que la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges a entièrement réalisé l'objet du règlement #05-486 à un coût moindre que celui prévu initialement;
- Modification
règl. #05-486
- Attendu que le coût réel des travaux s'élève à 22 349 \$;
- Attendu que le coût des travaux a été entièrement payé comptant par les contribuables;
- Attendu que le solde de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et des Régions ne peut être utilisé à d'autres fins;
- Attendu qu'il y a lieu de modifier le règlement #05-485 pour réduire le montant de la dépense et annuler celui de l'emprunt;
- En conséquence :
- Il est proposé par madame Monique Goulet et unanimement résolu :
- que le montant de la dépense du règlement #05-485 soit réduit de 28 300 \$ à 22 349 \$ et que celui de l'emprunt de 28 300 \$ soit annulé;
 - que le conseil municipal approprie au fonds des activités financières la somme de 22 349 \$ provenant des paiements comptant versés en rapport avec ces travaux;
 - qu'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et des Régions;
- Rés. 07-482 Attendu que la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges a entièrement réalisé l'objet du règlement #07-526 à un coût moindre que celui prévu initialement;
- Modification
règl. 07-526
- Attendu que le coût réel des travaux s'élève à 86 800 \$;
- Attendu que le financement permanent de cette somme a été effectué;
- Attendu qu'il existe un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par la ministre des Affaires municipales et des Régions qui ne peut être utilisé à d'autres fins;
- Attendu qu'il y a lieu de modifier le règlement #07-526 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt;
- En conséquence :
- Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu :
- que le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement #07-526 soit réduit de 160 000 \$ à 86 800 \$;
 - qu'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et des Régions;
- Rés. 07-483 Attendu que la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges a entièrement réalisé l'objet du règlement #07-529;
- Modification
règl. #07-529
- Attendu que la municipalité a reçu de contribuables des paiements comptant de 9 360 \$;
- Attendu que la municipalité a affecté à partir du fonds des activités un montant de 1 000 \$ pour ces travaux;
- Attendu qu'il existe un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par la ministre des Affaires municipales et des Régions qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

Attendu qu'il y a lieu de modifier le règlement #07-529 pour réduire le montant de l'emprunt;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Yvon-Paul Morissette et unanimement résolu :

- que le montant de l'emprunt du règlement #07-529 soit réduit de 148 000 \$ à 137 400 \$;
- que la municipalité approprie, à partir du fonds des activités financières (incluant les paiements comptant), une somme de 10 360 \$ versée en rapport avec ces travaux;
- qu'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et des Régions;

Rés. 07-484
Site Internet Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que le conseil municipal retienne les services de la firme de solution Évolutra pour la réalisation et l'implantation d'un site web pour la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges, conformément à la recommandation du comité de sélection nommé à cet effet. Un montant de 3 250 \$ + taxes est alloué pour l'implantation et des frais mensuels de 80 \$ + taxes sont prévus pour les frais récurrents.

Rés. 07-485
Mandat H2O Attendu que la municipalité observe depuis quelques années que la consommation en eau potable est supérieure à ce qu'elle devrait être;

Attendu que cette consommation peut être attribuable à des fuites sur le réseau, à des consommations de la part d'usagers spéciaux ou encore par des services demeurés ouverts;

Attendu que la municipalité a déjà fait faire des vérifications sur le réseau par une firme spécialisée pour détecter les fuites;

Attendu que la recherche n'a pas permis d'identifier des bris ou des fuites significatives expliquant la surconsommation en eau potable;

Attendu que la municipalité souhaite mettre de l'avant d'autres mesures pour trouver les raisons expliquant que le bilan de consommation soit si élevé;

Attendu que le comité H2O, avec la collaboration de la firme d'ingénieurs Génivar Groupe Conseil ont formulé des recommandations sur les actions que la municipalité devrait entreprendre soient :

1. l'installation de débitmètres aux endroits stratégiques pour faciliter l'identification des problèmes;
2. l'installation de compteurs d'eau pour usagers majeurs : ZoneSpa, Camping MSA, Golf St-Ferréol, etc.
3. de compléter la campagne LCS pour les secteurs à pression élevée (100 – 125 psi);
4. de maintenir un registre des interventions et présentation au conseil;

Attendu que les deux premières recommandations impliquent des investissements majeurs;

Attendu que les ingénieurs recommandent l'installation de compteurs au niveau des industries, commerces et institutions (ICI);

Attendu que différents aspects doivent être considérés quant au choix des compteurs et des commerces où ils doivent être installés;

Attendu que le comité H2O s'offre à faire le travail d'analyse;

En conséquence :

Il est proposé par madame Lyse Gingras et unanimement résolu que le conseil municipal mandate le comité H2O à lui soumettre, au plus tard en février 2008, des recommandations quant aux types de compteurs d'eau que la municipalité devrait installer ainsi que la nature et les caractéristiques des industries, commerces et institutions à l'intérieur desquels ces équipements devraient l'être. Si les services des ingénieurs municipaux sont requis, ils devront en aviser au préalable le conseil municipal.

Rés. 07-486
Subvention
Petite
Californie Attendu que la Ligue de la Petite Californie a réalisé, en 2007, pour 3 105,05\$ de travaux de réfection et d'entretien de la route de la Petite Californie;

En conséquence :

Il est proposé par madame Monique Goulet et unanimement résolu que le conseil municipal accorde une subvention correspondant à 8.5% du coût des factures soumises, conformément à la politique d'aide municipale pour les rues privées.

Rés. 07-487
Facture rue
du Lac-
d'Argent Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal paie la facture de monsieur Jean-Martin Picard, au montant de 80 \$, pour des travaux effectués dans la rue du Lac-d'Argent, à partir des sommes perçues en vertu du règlement #93-301 et accorde une subvention correspondant à 8.5% du coût de la facture conformément à la politique d'aide municipale pour les rues privées.

Rés. 07-488
Budget 2008
Transport
adapté Il est proposé par madame Lyse Gingras et unanimement résolu :

Que la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges offre, en 2008, un service de transport adapté aux besoins des personnes handicapées;

Que ce service de transport couvre le territoire de la MRC de La Côte-de-Beaupré, à raison de 5 jours semaine, du lundi au vendredi de 7 heures à 18 heures;

Que le ministère des Transports du Québec contribue pour un montant n'excédant pas 75% des dépenses reconnues admissibles;

Que la municipalité s'engage à contribuer pour un montant représentant 20% des coûts, soit 2 600 \$ pour l'année 2008;

Que le budget pro forma de l'année 2008 soit de 20 000 \$ dont les revenus et dépenses s'établissent comme suit :

Revenus

Contribution du ministère des Transports	15 000 \$
Contribution municipale	4 000 \$
Frais pour l'usager	1 000 \$

Dépenses

Coûts de transport	17 400 \$
Frais d'administration	2 600 \$

Rés. 07-489
Budget 2008
OMH Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que le conseil municipal approuve les prévisions budgétaires 2008 de l'Office municipal d'habitation de St-Ferréol-les-Neiges qui prévoient des revenus de 38 767 \$ et des dépenses de 106 445 \$ pour un déficit de 67 678 \$. La contribution de la municipalité au déficit est de 6 767 \$.

Rés. 07-490 Versement OMH	Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que le conseil municipal verse la balance de la contribution municipale au déficit anticipé du budget 2007 de l'Office municipal d'habitation de St-Ferréol-les-Neiges, soit la somme de 1 860 \$.
Rés. 07-491 Vente pour taxes	Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal transmette à la MRC de La Côte-de-Beaupré la liste de tous les immeubles dont les taxes sont impayées depuis 2005 et qui sont susceptibles d'être prescrites, pour qu'elle entreprenne les procédures de vente pour non paiement des taxes de ces immeubles. Cette liste fait partie intégrante des présentes comme si elle y était entièrement retranscrite. Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur François Drouin, est mandaté pour représenter la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges lors de cette procédure de vente pour non paiement des taxes.
Rés. 07-492 Avis juridi- que numéri- sation	<p>Attendu que la municipalité désire faire numériser la matrice graphique;</p> <p>Attendu que les premiers estimés reçus établissent à plus de 25 000 \$ le montant de ce travail;</p> <p>Attendu qu'en raison de cette indication préliminaire et afin de se conformer à la loi, la municipalité se prépare à inviter 3 fournisseurs à lui soumettre des prix pour la numérisation de la matrice graphique afin de se conformer à la loi;</p> <p>Attendu que l'un des fournisseurs pressentis, soit le Groupe Altus, a soumis un prix inférieur à 25 000 \$ avant que le devis de soumission ne soit transmis aux firmes à être invitées;</p> <p>Attendu que le Groupe Altus est la firme d'évaluation engagée par la MRC de La Côte-de-Beaupré pour toutes les municipalités de son territoire et que, de ce fait, détient déjà toutes les fiches d'évaluation ainsi que la matrice graphique;</p> <p>Attendu que le fait d'attribuer le contrat directement au Groupe Altus présenterait l'avantage que la municipalité serait assurée que la numérisation serait réalisée en conformité avec les paramètres de conception de l'évaluation;</p>
	<u>En conséquence :</u>
	Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que le conseil municipal demande un avis juridique à l'étude légale Jolicoeur Lacasse sur la légalité d'attribuer le contrat de numérisation de la matrice graphique au Groupe Altus pour un montant de 24 990 \$ (taxes incluses) sans procéder par invitation.
Rés. 07-493 Fermeture Hôtel de ville	Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal ferme le secrétariat de l'Hôtel de ville du 21 décembre 2007 au 2 janvier 2008 inclusivement pour la période des fêtes.
Rés. 07-494 Assurances municipales	Il est proposé par monsieur Yvon-Paul Morissette et unanimement résolu que le conseil municipal renouvelle le contrat d'assurances municipales avec la Mutuelle des Municipalités du Québec, pour l'année 2008, au montant de 47 192 \$.
Rés. 07-495 Gestion des aquifères	Il est proposé par monsieur Yvon-Paul Morissette et unanimement résolu que le conseil municipal renouvelle le contrat de gestion des aquifères avec Mission HGE inc., pour l'année 2008, au montant budgété de 9 936,40\$, et qu'une copie des rapports soit remise au comité H2O.

Rés. 07-496 Nomination Comité de la famille	Il est proposé par madame Lyse Gingras et unanimement résolu que le conseil municipal nomme monsieur Marc Charbonneau comme représentant des parents du secteur est de la municipalité sur le comité permanent de la famille.
Rés. 07-497 Mandat Comité de la famille	Attendu que le comité permanent de la famille s'est réuni le 28 novembre 2007; Attendu que lors de cette réunion, le comité s'est fixé des objectifs et a défini son rôle et son mandat;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que le conseil municipal entérine le but, les objectifs, le rôle et le mandat que le comité permanent de la famille s'est fixé et qui s'établissent comme suit :

But du comité

Le but de ce comité est, entre autres, de favoriser l'action concertée des divers intervenants du milieu afin de préserver et d'améliorer la qualité de vie des familles de notre communauté.

Objectifs du comité

- Établir et connaître le profil actuel de notre communauté;
- Effectuer un inventaire des services liés à la qualité de vie des citoyens;
- Analyser les services liés à la qualité de vie des citoyens et ce, afin de les améliorer;
- Prioriser les moyens qui permettront d'attirer et de retenir les familles au sein de notre communauté;
- Cibler des moyens de promotion et d'information afin de promouvoir les avantages de demeurer à St-Ferréol-les-Neiges;
- Établir des relations de partenariat avec les différents fournisseurs de services et d'activités du milieu;
- Développer le sentiment d'appartenance des citoyens et citoyennes envers leur municipalité.

Rôle du comité

- Élaborer, avec les partenaires du milieu, une politique familiale municipale, incluant un plan d'action;
- Présenter les résultats de leurs démarches aux élus pour commentaires et acceptation par résolution du conseil municipal;
- Mettre en œuvre le plan d'action découlant de la politique familiale municipale et en assurer le suivi et sa diffusion;
- Évaluer les impacts de la politique familiale municipale dans la communauté.

Mandat du comité

- Consulter la population en regard de la politique familiale municipale;
- Recommander un ordre de priorité pour la mise en œuvre des mesures prévues au plan d'action;
- Aviser le conseil municipal et les services municipaux sur les orientations budgétaires en regard de la famille;
- Recommander des ajouts ou des retraits de certaines mesures conformément aux orientations de la politique familiale municipale.

	<ul style="list-style-type: none"> - Déposer annuellement un bilan soulignant l'avancement des mesures prévues au plan d'action.
Rés. 07-498 Motion de félicitations	Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que le conseil municipal adresse une motion de félicitations à messieurs François Renaud et Jean-Marc Laflamme respectivement à titre de commissaire et président à la Commission scolaire des Premières-Seigneuries.
Rés. 07-499 Félicitations Maire de Québec	Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que le conseil municipal adresse une motion de félicitations à monsieur Régis Labeaume pour son élection comme maire de la ville de Québec, le 2 décembre 2007.
Rés. 07-500 Vœux des fêtes Télé communau-taire	Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal adresse ses meilleurs vœux du temps des fêtes à la Télé communautaire, pour un montant de 75 \$.
Rés. 07-501 Vœux des fêtes L'Autre Voix	Il est proposé par madame Lyse Gingras et unanimement résolu que le conseil municipal fasse paraître ses meilleurs vœux du temps des fêtes dans le journal L'Autre Voix.
Rés. 07-502 Location nacelle	<p>Attendu que la Fabrique souhaite installer des lumières de Noël à l'extérieur;</p> <p>Attendu que ce travail nécessite l'intervention d'une nacelle;</p> <p>Attendu que la Fabrique souhaite obtenir une aide financière de la municipalité pour ce travail;</p>
	<u>En conséquence :</u>
	Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal s'engage à défrayer le coût de la nacelle pour l'installation des lumières de Noël à l'extérieur de l'église.
Rés. 07-503 Souper des fêtes	Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal accorde, pour le souper des fêtes, les montants suivants :
	Employés municipaux : 350 \$ Membres du CCU : 160 \$ Membres du comité H2O : 120 \$
Rés. 07-504 Rembourse-ment temps suppl.	Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que le conseil municipal paie au directeur des loisirs, monsieur Martin Pouliot, le temps supplémentaire cumulé qu'il n'a pu prendre en 2007.
Rés. 07-505 Maire suppléant	Il est proposé par monsieur Yvon-Paul Morissette et unanimement résolu que le conseil municipal reconduise le mandat de madame Monique Goulet comme maire suppléant jusqu'au 1 ^{er} juillet 2008.

Rés. 07-506 Il est proposé par madame Lyse Gingras et unanimement résolu que le conseil municipal :
Demande
d'aide finan- - demande une subvention au ministère de la Famille et des Aînés, dans le cadre du
cière MFA programme de soutien financier et technique, pour couvrir une partie des coûts
d'élaboration de la politique familiale;
- négocie une entente d'accompagnement avec le Carrefour Action municipale et
Famille;

Levée de l'assemblée à 21 heures 15

Germain Tremblay, maire

François Drouin, dir. gén. et sec.-trés.